Numérisation des Documents d'Urbanisme

10 Octobre 2014

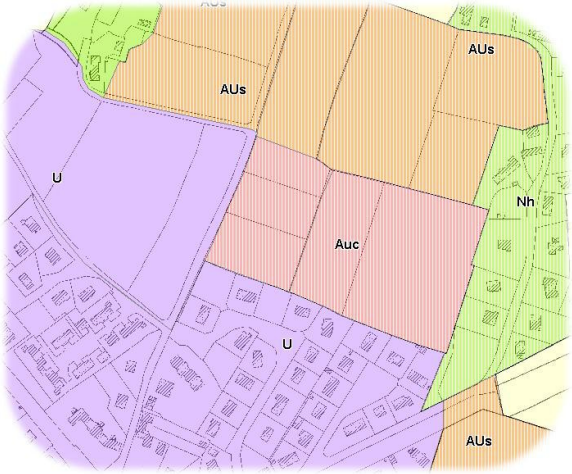

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

Direction départementale des territoires du Rhône

Service Connaissance et Aménagement Durable des Territoires - Unité SIG / Valorisation des données

Sommaire

0/ Exemple PLU numérisé

1/ Historique du projet

2/ Cadre réglementaire

3/ Avancement du projet dans le Rhône

5/ La diffusion des documents numérisés par la DDT

6/ Les mises à jour

7/ Ressources

1. Historique du projet

- **Un projet initié en 2012 et une information aux BET dès octobre 2012**

- **Objectifs**
  - Base de données documents d'urbanisme [PLU/POS/CC et Servitudes d'Utilité Publique (SUP)] au format SIG → Meilleure connaissance des territoires ;
  - Amélioration qualité et délai d'instruction autorisations de construire.
- **Moyens :**
  - Numérisation *(Hors Grand Lyon)* => 132 PLU et 21 CC concernés;
  - Constitution d'une base SIG des SUP.

1. Historique du projet

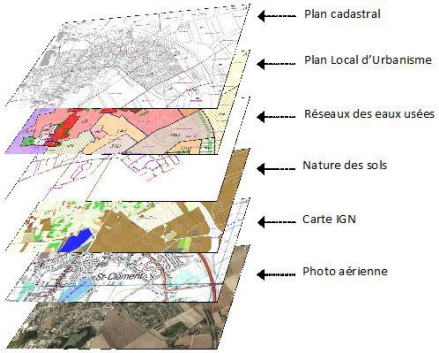

Un Intérêt toujours plus important

- Améliorer et simplifier la connaissance de l'occupation du sol ;
- Aider à la conception, planification de projet et à la décision;
- Instruction des autorisations de construire ;
- Accroître la sécurité juridique des documents ;
- Faciliter les modifications *(sens large)* du document d'urbanisme, réduire le coût des reprises de documents et ouvrir à la concurrence pour le choix des bureaux d'études ;
- Archiver et conserver facilement les versions antérieures du PLU/CC ;
- Mise en ligne interactive possible pour les usagers et les citoyens ;
- Mise à jour d'autres bases de données
- Etc.

Une évolution fondamentale

- **Ordonnance du 19/12/2013 « Géoportail de l'Urbanisme »**
  - Création Géoportail de l'Urbanisme : site internet national pour accès dématérialisé, à partir point entrée unique, aux PLU(i)/CC, SCOT et SUP
  - 01/07/2015 : Les gestionnaires de SUP doivent les transmettre à l'État sous forme SIG, y compris les collectivités;
  - 01/01/2016 : Dès modification des documents d'urbanisme (SCOT, PLU et CC), transmission obligatoire à l'État au format SIG (Standard CNIG), mettent à disposition via Internet;
  - En 2020, seuls les documents d'urbanisme publiés au format SIG (CNIG), sur le Géoportail de l'Urbanisme seront exécutoires y compris SUP.
- **Et toujours la directive européenne « Inspire »** *(Ordonnance 21/10/2010)*
  - Partage, échange et publication sur internet données géographiques + métadonnées ayant incidence sur environnement selon un certain format.

3.1 Organisation mise en place

- **Financement :**
  - 100 % État, crédits Ministère Égalité Territoires et Logement
  - Mutualisation et gestion régionale par la DREAL Rhône Alpes
  - Enveloppe importante pour Dpt du Rhône : 82 500 € TTC,
- **Réalisation des prestations :**
  - Recours à des prestataires privés (marché à BDC)
  - Numérisation : *de août 2012 à ce jour*
  - Contrôles et validation DDT 69 : *depuis février 2013*
  - Diffusion vers les communes : *en cours depuis septembre 2013*
- **Choix des communes :**
  - CC ou PLU hors procédure au 01/07/2012 ou ayant approuvées PLU depuis Avril 2013

3.2 Accompagnement / Informations

- **Pour les collectivités :**
  - Informations *(communes, comcom, SCOT)* par courrier, rencontres, rédaction cadre spécifications techniques pour marché des BET/Urbanistes, site internet services de l'État, *etc.*.
- **Pour les bureaux d'études :**
  - Réunions d'informations, réglementation via site internet services de l'État

3.3 Contrôles des prestations de numérisation

Travail important pour les services de la DDT lié à :

- Exigence de qualité élevée compte tenu usage prévu pour ADS ;
- Problèmes de cadastre : millésime, qualité
- Compilation de différentes versions des PLU ;
- Incohérences entre les pièces constituant le PLU ;
- Zone sans définition ou définition erronée ou absente du règlement ;
- Erreurs de représentation des différentes contraintes dans les documents papier;
- Qualité des documents papier des PLU/CC très hétérogène.

➡ **Création d'une liste de points à revoir** pour chaque PLU/CC lors d'une prochaine modification (au sens large).

3.4 Suite du projet

- N^{lle} vague numérisation en cours en 2014 => + de 29 N^{lles} communes en cours de numérisation;
- Information des collectivités sur mise en place du Géoportail de l'Urbanisme et des évolutions des standards de données ;
- Mise en téléchargement des SUP au format SIG (selon autorisations)
- Organisation de la diffusion des fichiers vers les collectivités et conventionnement pour organiser les mises à jour (Communes, Comcom et SCOT).

4. La diffusion des documents numérisés par la DDT

Les conditions

- Signature d'une convention *(DDT - Commune seule ou de préférence avec Comcom et SCOT)* avec engagement
  - **de la DDT : Mise à disposition des fichiers SIG de la primo-numérisation**
  - **des collectivités : Mise à jour indispensable selon standard**

5.1 Définition

- **Standard de données**
  - Ensemble de règles définissant la façon d'obtenir la donnée, l'organiser, la stocker, la ranger, la représenter (géographique), la nommer, de l'utiliser, etc...
- **Standard CNIG = Standard COVADIS** *(présentation pour DDT)*
  - Standard retenu pour le Géoportail de l'Urbanisme
  - Un standard pour les PLU, un pour les CC et un pour les SUP ;
  - Répond aux exigences de la directive Inspire ;
  - Suivent les évolutions du code de l'urbanisme ;
  - Unicité de la règle partout en France ;
  - Intégration plus aisée dans les divers systèmes SIG ;
  - Modifications et reprises des données facilitées.

5.1 Définition (suite)

L'élaboration d'un géostandard s'accompagne généralement de produits dérivés :

- 1 fiche d'identification du standard
- Des fiches type de métadonnées
- Des gabarits de tables SIG au format Mapinfo et/ou Shape

5. Les standards de données

5.2 Contenu d'un Géostandard

① Modélisation

② Implémentation

A : Rapport de standardisation

Périmètre

Fiche d'identification du standard récapitulant le **cadrage** du projet :

- Motifs et enjeux de la standardisation
- Besoins métier que les données standardisées couvrent
- Besoins identifiés mais non couverts

Généalogie

Contexte métier ou réglementaire
Déroulement des étapes méthodologiques
Calendrier et points-clés du projet

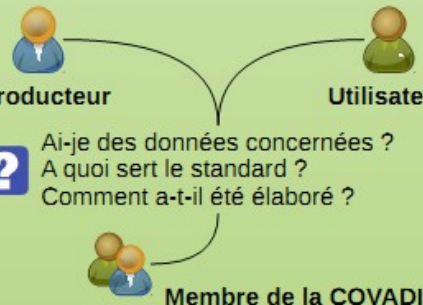

Ai-je des données concernées ?
A quoi sert le standard ?
Comment a-t-il été élaboré ?

B : Spécifications de contenu

Modèle conceptuel de données

Description du domaine métier avec un niveau d'abstraction adapté aux **besoins** et **sources de données** existantes.

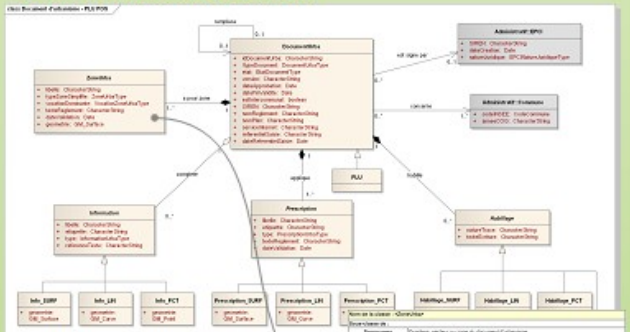

Schéma du plan local d'urbanisme

Catalogue d'objets

Définitions sémantiques des classes, attributs, associations, énumérations figurant sur le schéma d'application.

C : Structure de mise en œuvre

Structure informatique

Dictionnaire des données

Modalités de stockage

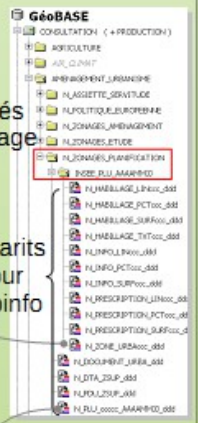

Gabarits pour Mapinfo

Métadonnées-standard

Métadonnées pré-remplies pour faciliter le catalogage

1 Traduction des besoins en concepts

2 Simplification du modèle conceptuel en tables

5.3 Les standards PLU/POS/CC (suite)

Les choix structurants

- 1 géostandard pour les PLU/POS et 1 pour les Cartes Communales (CC) ;
- Limitation du périmètre informationnel : on se limite aux informations spatiales figurant sur le plan, le règlement n'est pas modélisé ;
- Distinction du document PLU et de son suivi (procédures) administratif ;
- Gestion des documents PLU dans le temps : Assurer la traçabilité des versions successives : Toute évolution génère une nouvelle version qui remplace la précédente ;
- Choix d'implémentation : Utiliser les mêmes noms et format de champs que le cahier des charges CNIG, limiter le nombre de relations traduites
- Organisation des fichiers PLU par lot : un PLU est une série de données

5.3 Les standards PLU/POS/CC (suite)

Le classement des fichiers pour un PLU :

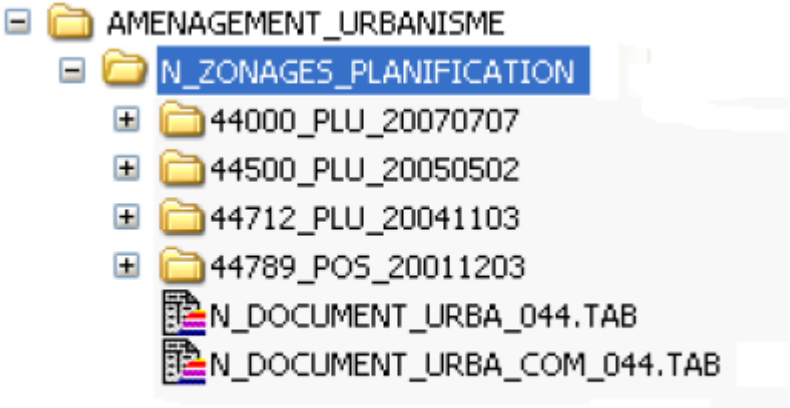

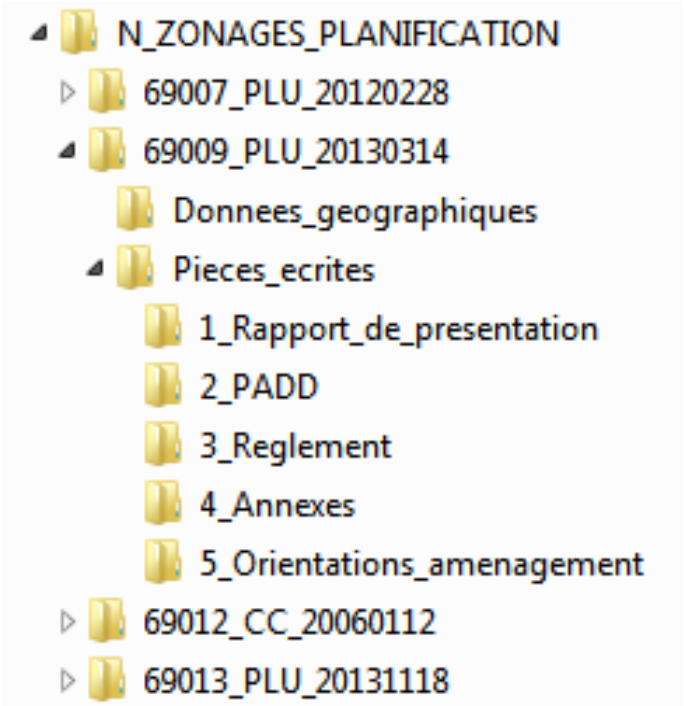

5.3 Les standards PLU/POS/CC (suite)

Le nommage des fichiers texte pour un PLU :

Règlement	<ccccc>_reglement_<date_approbation>
Rapport de présentation	<ccccc>_rapport_<date_approbation>
PADD	<ccccc>_padd_<date_approbation>
Orientations particulières d'aménagement	<ccccc>_orientations_<N°séquentiel>_<date_approbation>
Texte associé à une prescription	<ccccc>_<ClassePrescription>_<TypePrescription>_<N°séquentiel>_<date_approbation>
Texte associé à une information	<ccccc>_<ClasseInfo>_<TypeInfo>_<N°séquentiel>_<date_approbation>

5.3 Les standards PLU/POS/CC (suite)

Le nommage des fichiers SIG pour un PLU :

Zonage	N_**ZONE_URBA_ccccc**_ddd
Prescriptions	N_**PRESCRIPTION_SURF** *(ou* **LIN** *ou* **PCT***)*_**ccccc**_ddd
Informations	N_**INFO_SURF** *(ou* **LIN** *ou* **PCT***)*_**ccccc**_ddd
Habillage (« décoration »)	N_**HABILLAGE_SURF** *(ou* **LIN** *ou* **PCT** *ou* **TXT***)*_**ccccc**_ddd
Informations générales sur la version du PLU	N_**DOCUMENT_URBA**_ddd
Relation dossier du PLU et code INSEE	N_**DOCUMENT_URBA_COM**_ddd

5.3 Les standards PLU/POS/CC (suite)

- **Définition d'une prescription :**
  - Définie au R123-11 du Code de l'Urbanisme ;
  - Présente sur les plans du PLU sous la forme d'objet surfacique, linéaire ou ponctuel ;
  - Exerce en général une contrainte supplémentaire au règlement de la zone si elle s'y superpose ;
  - Chaque type de prescription possède une ou plusieurs méthodes de représentation géographique imposées.
- **Liste des prescriptions :** *Lien vers standard (Page 30)*

5.3 Les standards PLU/POS/CC (suite)

- **Définition d'une information :**
  - Définie aux R123-13 et R123-14 du Code de l'Urbanisme ou reportée documents graphiques à titre d'information ;
  - Présente sur les plans du PLU sous la forme d'objet surfacique, linéaire ou ponctuel ;
  - Chaque type d'information possède une ou plusieurs méthodes de représentation géographique imposées.
- **Liste des informations :** *Lien vers standard (Page 32)*

Exemple : Lien vers tables d'un PLU

5.3 Les standards PLU/POS/CC (suite)

- **Définition d'un habillage :**
  - Écriture en rapport avec une disposition réglementaire (largeur voie, cote, nom de commune voisine, etc..).
  - Éléments géométrique habillant les documents graphiques (cadre, cartouche, trait de rappel pour cotation, etc..).
    pour une édition papier
- **Qualité et saisie des données :**

La numérisation du document d'urbanisme doit répondre à **des règles strictes de saisie :**

- **Cohérence par apport au référentiel de saisie :** Limites du zonage du PLU doivent correspondre parfaitement avec celles du parcellaire cadastral lorsqu'elles sont identiques.
- **Cohérence topologique entre les objets** notamment et surtout ceux représentant le zonage réglementaire : Polygone fermé, pas de trou, ni superposition, ni autointersection, etc.

5.3 Les standards PLU/POS/CC (suite)

- **Représentation cartographique pour édition papier :**
  - Tous les zonages comporteront un contour, un remplissage de surface et un libellé dans une police condensée non basée (type Arial Narrow). Taille de police de caractère fixe quelle que soit l'échelle.
  - Code couleur à respecter selon le type de zone à respecter : Vert pour zone de type N, Jaune pour zone de type A, Violet pour zone destinée à l'activité, Rouge/Orange pour pour zone destinée l'habitat. Éviter le bleu (signifiant de l'eau, trompeur, croit à des plans d'eau…)

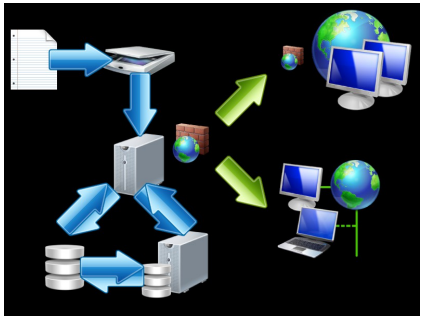

6.1 Procédure

Dès remise CDROM par la DDT, la commune est **copropriétaire** des données *(A conserver précieusement)* ;

- Remise fichiers SIG du PLU/CC au BET avec fichiers SIG cadastre DGFiP *(dernier millésime)*;
- Lever toutes les ambiguïtés ou erreurs relevées lors de la primo-numérisation par l'État ;
- La collectivité (ou BET) devra faire demande données SIG aux propriétaires de données composant le PLU *(ou télécharger)* :
  - BET géologie,
  - Propriétaires/gestionnaires de réseaux,
  - Etat : DDT *(SUP, PPR, Bruit, etc..), DRAC, ARS, DREAL,* etc ...

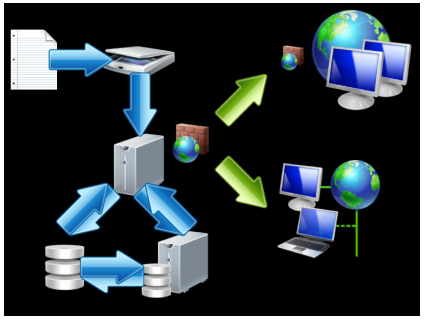

6.1 Procédure *(suite)*

- Mise à jour liée aux modifications de cadastre ;
- Tous fichiers touchés par modification doivent être repris, consolidés *(compiler avec la version précédente)* et indexés *(textes)* ;
- Recomposer dossier PLU/CC complet de fichiers sans oublier de renommer avec n^{lle} date approbation *(ne pas oublier métadonnées)* ;
- Sauvegarder n^{lle} version, en conserver un ex. et la stocker avec la précédente version ;
- Commune/ComCom envoie N^{lle} version complète *(DDT/SIG)* dans l'attente solution *(Géoportail)* en même temps que dépôt :
  - au contrôle légalité avec la délibération d'approbation ;
  - à la structure en charge de l'ADS.

Pour aller plus loin :

- **Site internet des services de l'État dans le Rhône**
  - www.rhone.gouv.fr
    Rubrique Politiques publiques/Urbanisme/Numérisation des documents d'urbanisme
- **Site internet du CNIG**
  - www.cnig.gouv.fr
- **Site du CEREMA** *(ex CERTU, CETE)* pour standard **COVADIS**
  - www.certu.fr
    Rubrique Observation Données/La géomatique/Les géostandards de la COVADIS
- **Site internet de GEORHONEALPES** (données géographiques)
  - www.georhonealpes.fr

DDT du Rhône – Unité SIG : *ddt-scadt-svd@rhone.gouv.fr*